REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-745 DU 31 DECEMBRE 2008

Portant Nomination à titre exceptionnel civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin de Monsieur Tymon M. KATHOLO

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;

VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;

VU le Décret N° 2008-637 du 27 Octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;

VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

VU la Lettre N° 0557/PR/SGG/SGAG2/C du 05 Décembre 2008 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

D E C R E T E :

Article 1er : Est nommé à titre exceptionnel, civil et étranger au grade de chevalier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du Samedi 06 Décembre 2008, date de sa réception dans l'Ordre, Monsieur Tymon M. KATHOLO, Directeur de Département botswanais de lutte contre la corruption et les crimes économiques en mission dans notre pays.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

Dr Boni YAYI

Pour le Grand Chancelier
Le Vice Grand Chancelier

Romain VILON GUEZO

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 26 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.